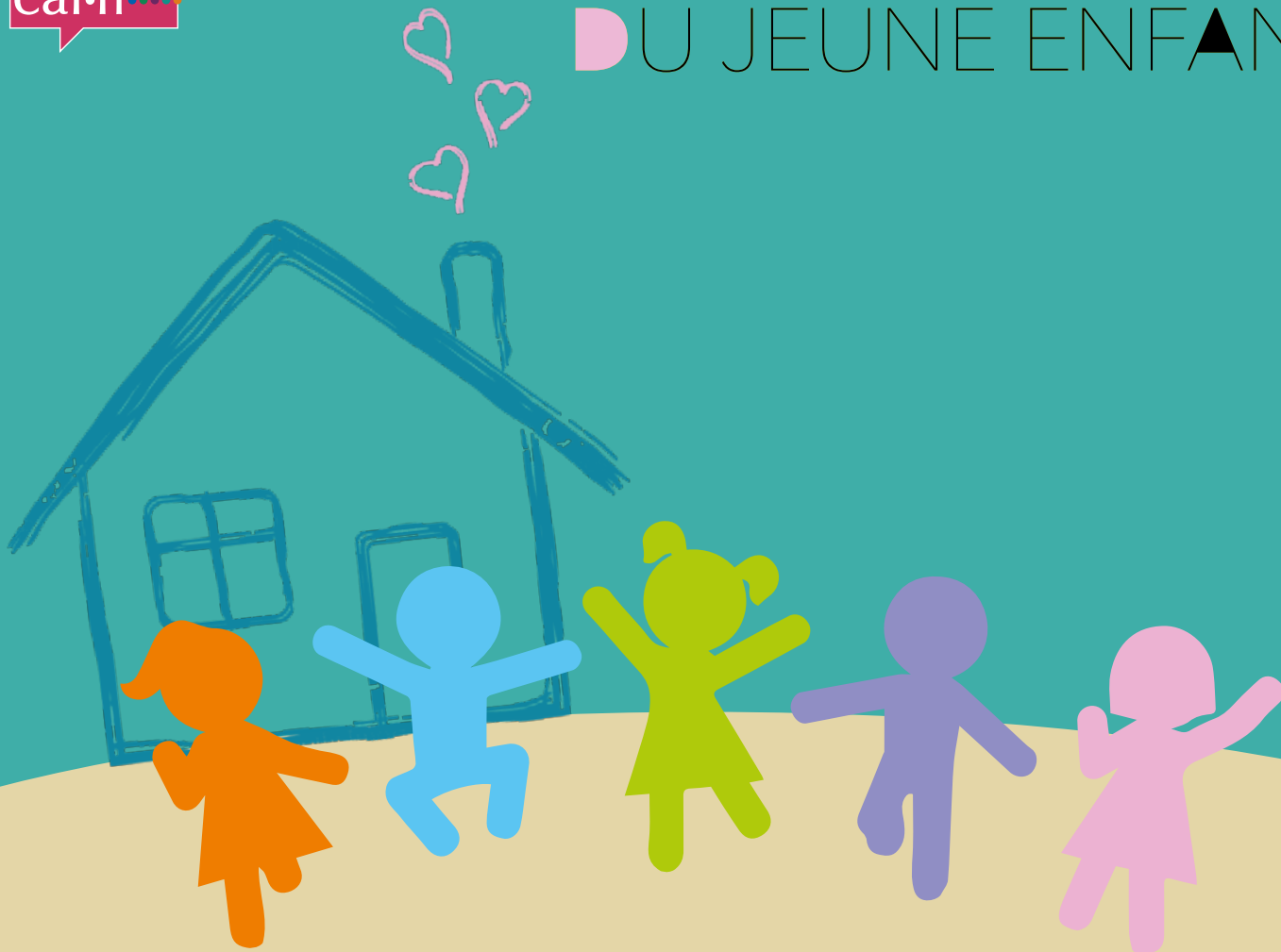




L'OFFRE ET LES BESOINS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



DONNÉES 2021

SOMMAIRE

- 3** EDITO
- 4** IMPACTS DU CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE SUR LES NAISSANCES
- 5** LA CAF AUPRÈS DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS
- 6-7** L'ACCUEIL INDIVIDUEL : LE PREMIER MODE D'ACCUEIL
- 8** UN NIVEAU DE SERVICE ÉLEVÉ ET UNE OFFRE D'ACCUEIL DIVERSIFIÉE
- 9** L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF PAR LES EAJE
- 10** UN RESERVATAIRE ! QU'EST-CE QUE C'EST ?
- 11** ZOOM SUR L'ENQUÊTE NATIONALE « PÉNURIE DE PROFESSIONNELS EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT »
- 12** EN GUISE DE CONCLUSION



En lien avec les travaux conduits dans le cadre du schéma départemental des services aux familles 2018-2022, la Caf de la Charente-Maritime s'attache chaque année à la réalisation de ce diagnostic de l'offre et des besoins en modes d'accueil du jeune enfant.

Ce diagnostic donne à voir le profil des familles et enfants de Charente-Maritime et les évolutions en matière des modes d'accueil individuel et collectif, des relais petite enfance (Rpe) et lieux d'accueil enfants parents (Laep).

Cette année, il met l'accent sur la diversité des offres d'accueil à la disposition des familles et sur la situation départementale des personnels avec un zoom sur l'étude conduite par la Cnaf en avril 2022 sur l'ensemble des crèches, réalisée à la demande du comité national de filière « petite enfance ».

Face aux difficultés croissantes de recrutement des professionnels de l'accueil individuel et collectif et fort de l'ambition partagée d'une nouvelle politique publique construite autour des besoins de l'enfant et de ses parents, aujourd'hui plus que jamais, l'engagement d'une plus grande diversité d'acteurs permettra de relever les défis tels que :

- le maintien et le développement de l'offre d'accueil individuelle et collective sur les territoires ;
- la prévention et la lutte contre la pauvreté en favorisant l'accueil de tous les enfants avec l'ambition d'agir efficacement contre les inégalités de destin et leur reproduction, notamment en facilitant les parcours d'insertion sociale et professionnelle des parents ;
- l'accueil des jeunes enfants aux besoins spécifiques (handicap, retard de développement, ...) en poursuivant le soutien aux familles et aux professionnels mais également en développant les partenariats.

Grâce à la mobilisation à l'échelon départemental et territorial en coopération avec les collectivités locales, c'est collectivement que nous continuerons d'agir pour le bien-être des enfants et des adultes qui les entourent.

Gaëlle Gautronneau
Directrice de la Caf de la Charente-Maritime

IMPACTS DU CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE SUR LES NAISSANCES

→ En 2020, en cohérence avec la tendance nationale, le contexte de crise sanitaire et le premier confinement a conduit les couples charentais-maritime à reporter leurs projets parentaux. La chute des naissances entre 2019 et 2020 s'élève à 10%.

→ Les naissances repartent à la hausse entre 2020 et 2021 (+5%), avec des naissances plus nombreuses sur la période de juillet à décembre 2021 (+10% par rapport à la période en 2020)

→ A noter, un pic sur le mois de septembre 2021 de +16.26% par rapport à 2020 (bébés conçus pendant le second confinement).

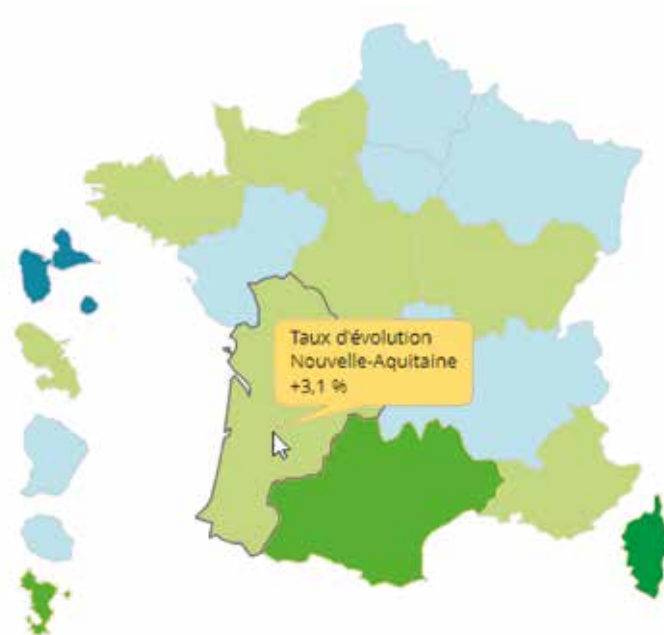
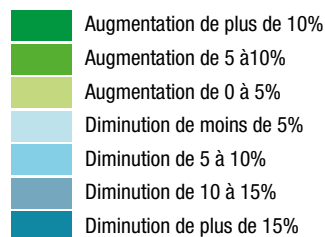
→ Cette tendance se confirme mais dans une moindre mesure à l'échelle régionale.

Évolution des naissances en Charente-Maritime



Source Insee : statistiques de l'État civil en géographie au 1er janvier 2022

ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE NAISSANCES PAR JOUR ENTRE AVRIL 2020 ET AVRIL 2022 PAR RÉGION DE RÉSIDENCE DE LA MÈRE



LA CAF AUPRÈS DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

- Les familles allocataires avec enfants
- 46,6% des allocataires sont des familles avec enfants
- Les familles monoparentales avec enfants représentent 33% des familles allocataires avec enfants. 33,5 % des allocataires « monoparents » sont sans emploi
- Un engagement financier fort de la Caf pour l'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité :


RÉPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

14 155
enfants de 0-2 ans

 18 600 familles avec 1 enfant

50 450
enfants de 3-11 ans

 28 495 familles avec 2 enfants

 9 352 familles avec 3 enfants et plus

POIDS FINANCIER DE LA PETITE ENFANCE DANS LES PRESTATIONS VERSÉES AUX ALLOCATAIRES

Solidarité
306 923 534 €

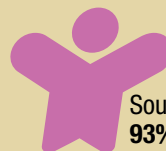
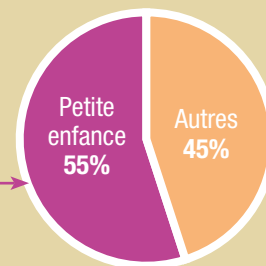


Prestation d'accueil
du jeune enfant
90 204 579 €

Prestations d'entretien
154 722 666 €

Logement
131 585 228 €

UN BUDGET D'ACTION SOCIALE DE PLUS DE 39,9 MILLIONS, MAJORITAIREMENT MOBILISÉ SUR LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE



Soutien direct aux équipements
93%

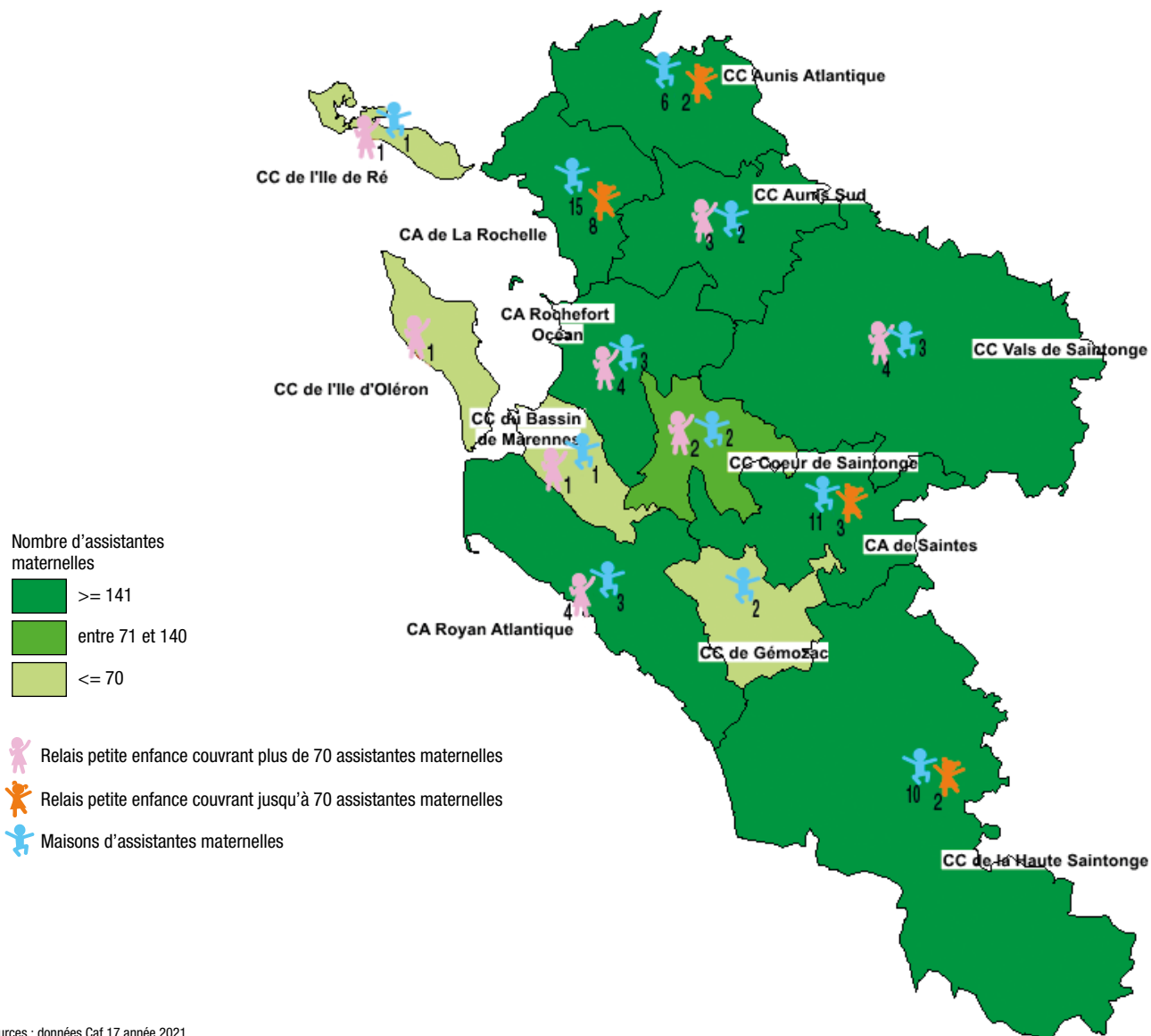


Aides à l'investissement
4%



Aides au fonctionnement sur projet
3%

L'ACCUEIL INDIVIDUEL : LE PREMIER MODE D'ACCUEIL



- ➔ **Une baisse de plus de 16% des professionnels de l'accueil individuel** en 5 ans, en Charente-Maritime (- 19% à l'échelle national). Elle reste contenue (max \pm 3%), entre 2020 et 2021, sur les Communautés de Communes d'Aunis Atlantique, de l'île de Ré, de Gémozac et Saintonge Viticole, et du Bassin de Marennes. A contrario, on observe une baisse de plus de 10% pour les Communauté de Communes Vals de Saintonge, Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge, Ile d'Oléron et la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan.

- ➔ **59 Maisons d'assistants maternels (Mam)** sur l'ensemble du département au 31 décembre 2021. Un développement des Maisons d'assistants maternels plus prononcé en 2021 (+9) par rapport aux années entières (en moyenne 6 créations tous les ans).
1 spécificité : leur nombre a doublé sur la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

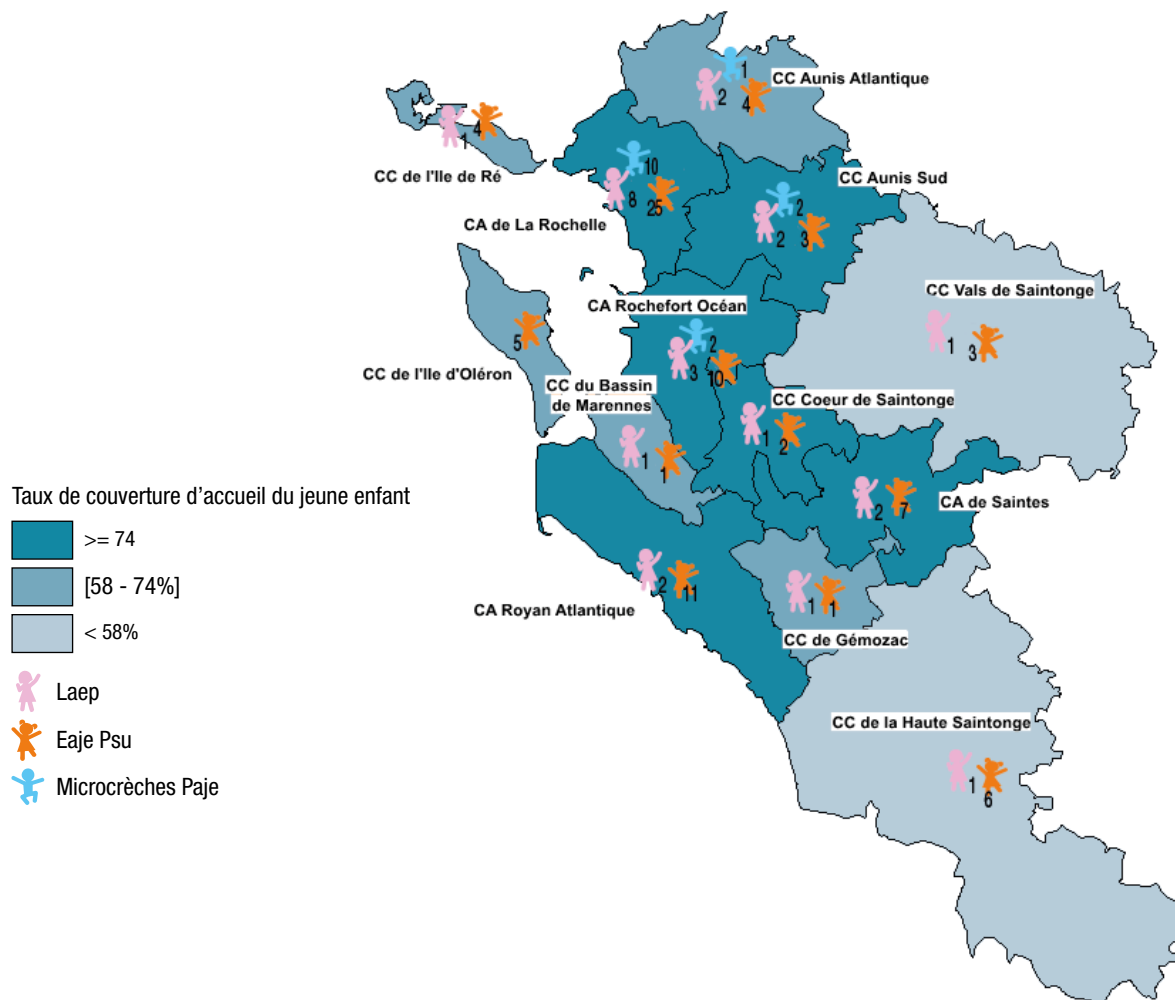
- ➔ Après plusieurs années de baisse successive, **le nombre d'enfants accueillis par les assistants maternels a légèrement augmenté en 2021 : +1.8%**

- ➔ Malgré un recours encore marginal aux **services de garde à domicile**, le nombre d'enfants de moins de 3 ans dont la famille est bénéficiaire du Cmg¹ « garde à domicile » a augmenté de +46% entre 2020 et 2021. Cette forte évolution est certainement liée à plusieurs facteurs : le développement de cette offre de services, l'accroissement des besoins des familles qui rencontrent des difficultés à trouver un mode d'accueil et, en particulier sur des horaires décalés, ... entre autres illustrations.

- ➔ Une couverture en **relais petite enfance** satisfaisante à l'échelle du département (35 Rpe pour 2 344 assistants maternels). L'objectif cible de la Cnaf d'1 Rpe pour 70 assistants maternels est atteint dans la grande majorité des secteurs intercommunaux mais l'offre de service en direction des familles et professionnels reste assez disparate du fait, entre autres, de la répartition des compétences entre communes et Epci.

¹ Complément mode de garde

UN NIVEAU DE SERVICE ÉLEVÉ ET UNE OFFRE EN ACCUEIL COLLECTIF DIVERSIFIÉE



Le taux de couverture correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé. Elles comprennent les places d'accueil chez les assistants maternels, en établissement d'accueil du jeune enfant (micro-crèches dite Paje comprises), au domicile des parents par des professionnels de la garde à domicile, à l'école maternelle des enfants de moins de 3 ans.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- ➔ **2 181 places réparties dans 97 établissements** d'accueil du jeune enfant :
2 031 places réparties dans 82 structures bénéficiaires de la Psu² & 150 places réparties dans les 15 micro-crèches « Paje³ ».
- ➔ **55 ouvertures de places nouvelles** dont 54,5% dans un nouvel Eaje⁴ à Saintes.
- ➔ Plus de **312 883 € mobilisés** pour les projets d'accueil en faveur des familles en situation de pauvreté et de leurs enfants et plus de **78 800 €** destinés à l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- ➔ Un accompagnement important de la Caf pour **limiter les impacts de la crise sanitaire** (fermeture, baisse d'activité) avec plus de 900 000 € mobilisés en 2021.
- ➔ 1 crèche bénéficiant du **Label « à vocation d'insertion professionnelle »** (Avip) à La Rochelle.

Une crèche inter-entreprise à Saintes :

Géré par l'Udaf⁵ ce nouvel équipement, d'une capacité de 30 places au 31/12/2021, est le fruit d'une concertation initiale entre l'hôpital, la ville de Saintes et la Communauté d'agglomération de Saintes.

Cet établissement d'accueil du jeune enfant, destiné plus particulièrement à l'accueil des enfants de parents employés par les entreprises, associations ou collectivités locales réservataires s'adapte aux contraintes professionnelles en proposant une large amplitude d'ouverture (6h30-19h30) et contribue directement à :

- faciliter l'articulation vie familiale/vie professionnelle ;
- favoriser la reprise ou maintien dans l'emploi.

En Charente-Maritime, 6 équipements proposent des réservations de places aux employeurs : le multi-accueil l'Oranger à Périgny, la Maisonnée de Jéricho à La Rochelle, la crèche inter-entreprise à Saintes et 3 crèches hospitalières réparties à La Rochelle et Rochefort.

² Psu : prestation de service unique

³ Paje : prestation accueil du jeune enfant

⁴ Eaje : Etablissement d'accueil du jeune enfant

⁵ Udaf : Union départementale des associations familiales

UN RÉSERVATAIRE ! QU'EST-CE C'EST ?

Qui ?

Un employeur qui souhaite réserver des places d'accueil, dans un Eaje, pour ses salariés. Ce peut être une entreprise privée, une collectivité, une association, un établissement public, une mutuelle, ...

POURQUOI ?

Faciliter l'accès à un mode d'accueil aux salariés et la conciliation de leur vie familiale et professionnelle.

COMMENT ?

En signant un contrat de réservation avec le gestionnaire de l'équipement. Contrat qui précise, entre autres, le coût de la place facturé à l'employeur.

QUELS SOUTIENS FINANCIERS POUR LE RÉSERVATAIRE ?

2 situations

1

Vous êtes une entreprise soumise à un régime réel d'imposition **le crédit d'impôt famille (Cif)**.
Il s'élève à 50 % des dépenses engagées.

Pour en savoir plus :

Le crédit d'impôt famille, pour aider vos salariés à faire garder leurs enfants / economie.gouv.fr

2

Vous êtes un employeur relevant du régime général et non éligibles au Cif **le contrat réservataire**.
Il s'élève à 2 500 € par place (montant forfaitaire 2021).

Pour en savoir plus :

N'hésitez pas à prendre contact avec la Caf via le mail caf-171.afc@caf.fr

« PÉNURIE DE PROFESSIONNELS EN ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT »

Au niveau national, les modes d'accueil du jeune enfant font face à des tensions de personnels qui pèsent sur les conditions de travail des professionnels et conduisent sur certains territoires à des réductions de l'offre proposée aux familles.

Avril 2022 : afin de documenter cette problématique, la Cnaf conduit une enquête auprès de l'ensemble des crèches à la demande du Comité de filière « Petite enfance ».

Objectifs :

- mesurer l'ampleur des pénuries de personnel ;
- mesurer leurs conséquences sur le nombre de places fermées.

Equipements ciblés : tous les Eaje, quel que soit leur mode de financement (en Paje ou via la Psu).

Constats au niveau national

- Taux de réponses exploitables : 51,1%
- 8 908 postes auprès des enfants sont vacants depuis 3 mois ou +.
- 1 623 Etp⁶ de direction sont vacants depuis 3 mois ou +.
- 9 512 places ont durablement fermé.

Constats En Charente-Maritime

- Taux de réponses exploitables : + de 56%.
- 23,2 Etp auprès des enfants sont vacants depuis 3 mois ou +.
- 2,9 postes de direction sont vacants depuis 3 mois ou +.
- 4 places ont durablement fermé.

➔ Les difficultés de recrutement en Charente-Maritime sont moins marquées que d'autres territoires à l'échelle nationale mais sont malgré tout réelles.

Pour aller plus loin : Le service public de la petite enfance face à la pénurie de professionnels en établissements d'accueil du jeune enfant - CNAPE

⁶ Equivalent temps plein



EN GUISE DE CONCLUSION

S'assurer que l'offre d'accueil et de soutien à la parentalité est adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles, est une préoccupation majeure de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime et de ses partenaires institutionnels, associatifs et des collectivités territoriales avec qui elle signe des conventions territoriales globales.

En cette fin de période de convention d'objectifs et gestion 2018-2022 signée avec l'Etat, la branche famille s'investit et se mobilise pour répondre à plusieurs besoins spécifiques que peuvent rencontrer certaines familles en matière de mode d'accueil et de répit, des parents en situation d'insertion, travaillant en horaires atypiques ou en situation de monoparentalité, ainsi que des enfants pour lesquels l'arrivée à l'école nécessite un accompagnement progressif.

Et si le département se caractérise par un niveau de services élevé, les enjeux de demain sont à la fois de :

- ➔ veiller à l'équilibre entre l'offre d'accueil individuel et collectif ;
- ➔ être en vigilance quant à la fragilité économique de certains équipements ;
- ➔ mailler le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;
- ➔ adapter l'offre aux besoins spécifiques des familles ;
- ➔ coordonner l'action des acteurs sur le territoire.

C'est donc forte d'un partenariat avec les acteurs institutionnels, les collectivités locales et le secteur associatif que la Caf de la Charente-Maritime s'engage pour coconstruire des réponses adaptées aux besoins et usages des familles qui évoluent.

